



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2004 - 047

Le 5 juillet 2004

### OBLIGATIONS ADMISES EN DÉPÔT DE COUVERTURE DES VENTES D'OPTIONS D'ACHAT

#### Options sur Obligations du gouvernement du Canada

Vous trouverez ci-dessous la liste des Obligations du gouvernement du Canada admissibles en dépôt de couverture des ventes d'options d'achat sur obligations.

La Règle A-708 (1) (b) s'interprète en partie comme suit:

"Les Obligations du gouvernement du Canada qui:

- (i) constituent l'obligation sous-jacente; ou
- (ii) ont été jugées acceptables par la Corporation (CDCC)."

Ce sont les Obligations qui:

- (i) ont des coupons dont le taux est plus élevé;
- (ii) ont une valeur nominale à l'échéance d'au moins 1,000,000,000\$;
- (iii) se négocient à une prime de 5\$ supérieure à l'obligation sous-jacente, et
- (iv) arrivent à échéance au plus tôt 2 ans avant l'obligation sous-jacente.

<u>Obligations sous-jacentes</u>	<u>Obligations admises en couverture</u>
<b>Gouvernement du Canada</b> 5,25 %   1 juin 2012	10,50 %      15 mars 2021
	10,25 %      15 mars 2014
	9,00 %      1 juin 2025
	8,00 %      1 juin 2027
	8,00 %      1 juin 2023

Michel Favreau  
Premier vice-président et chef de la Compensation

---

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)